

persuasion et en s'adressant au public et aux assemblés législatives provinciales, parce qu'ils craignent que cela crée une mesure qui ne sera pas uniforme. De fait, la très distinguée représentante de New Westminster-Coquitlam a signalé qu'elle avait abandonné tout espoir de parvenir à une entente.

Je tiens à rappeler aux ministériels qu'ils ont oublié la pièce la plus importante sur le damier en permettant qu'un demi-million de francophones ne soient pas protégés par l'article 133, parce qu'ils voulaient l'appui du centre du Canada, en l'occurrence de l'Ontario. Cela ne sert à rien d'essayer d'y échapper. Si les députés veulent parler de damier, ils pourraient se pencher sur cela, car c'est à mon avis un carré noir. Je suis contre toute mesure unilatérale. Mais si les députés d'en face veulent critiquer notre formule parce qu'elle risque de prendre un peu plus de temps et que tout ne se fera pas uniformément et simultanément, je pense en toute justice qu'ils feraient mieux de réfléchir sérieusement à leurs propres résultats.

La question est la suivante: Comment les députés d'en face expliquent-ils aux Franco-Ontariens que le Manitoba, le Québec et, depuis peu, le Nouveau-Brunswick vont être protégés par l'article 133 mais, que la province qui compte la plus grosse majorité francophone en dehors du Québec ne le sera pas? Si le gouvernement libéral veut parler d'un principe de damier, je peux en parler moi aussi.

Que dire des immigrants qui arriveront au Québec? Ils ne seront pas traités de la même façon en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. Je suis bien prêt à accepter de nombreuses différences dans notre pays, mais il est difficile de vivre dans la plus totale hypocrisie; or la seule critique que les députés d'en face peuvent nous adresser, parce que nous prétendons avoir une plus grande confiance qu'eux dans nos concitoyens et que nous pensons pouvoir réussir avec un peu de temps et de persuasion, c'est que notre formule est comparable à un damier. Le damier existe déjà à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les droits, nous proposons d'attendre encore un peu. L'argument que fait valoir le gouvernement, c'est que les premiers ministres provinciaux n'accepteront jamais rien. Comment les députés d'en face le savent-ils, je me le demande. J'entends déjà leur réponse. Ils diront que les premiers ministres provinciaux n'ont jamais été d'accord depuis 53 ans. Mais ce n'est pas vrai. Toutes sortes de modifications ont été apportées, la plupart après consultation et avec leur accord.

M. Baker (Nepean-Carleton) Il y en a eu dix-huit.

M. Fraser: Nous vivons ensemble en tant que pays depuis 113 ans. Mais nous vivions déjà ensemble auparavant, même si ce n'était pas en tant que fédération du Canada, et nous avons fait beaucoup de choses d'un commun accord. Se présenter devant le public en disant qu'il ne sera jamais possible d'obtenir l'accord des provinces, c'est faire preuve d'un manque de confiance extraordinaire. Le député de New-Westminster-Coquitlam a dit que le Nouveau parti démocratique aimerait étudier la question pendant deux ans pour proposer à son tour une formule d'amendement, et qu'il aimerait voir apporter certaines modifications concernant les femmes et la charte des droits. Il y a un certain nombre de changements que l'honorable représentante aimerait voir apporter, et elle espère bien que tout le monde sera d'accord. Cela ne veut-il pas dire qu'elle pense que des changements seront possibles avec le temps? C'est tout à fait contraire à la position qu'elle adopte.

La constitution

Mes honorables amis de la Colombie-Britannique font face à un dilemme. Le député de Burnaby (M. Robinson), qui est malheureusement absent pour le moment, est un fervent défenseur des droits de la personne—tout comme moi—et je comprends fort bien ce qu'il ressent. Il a dit qu'il n'approuvait pas la formule d'amendement mais qu'il l'accepterait tout de même parce qu'il tenait absolument à voir ces droits garantis.

● (1750)

Telle semble être toutefois la position des députés de Skeena (M. Fulton), de New Westminster-Coquitlam, de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), de Kamloops-Shuswap (M. Riis), de Mission-Port Moody (M. Rose), de Comox-Powell River (M. Skelly) et de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Bref, la phalange néo-démocrate. Ils se sont associés avec les sénateurs de Colombie-Britannique pour défendre les intérêts de cette province tout en les trahissant à propos de la formule d'amendement.

Examinons cette formule d'amendement. L'article 41, qui est devenu depuis l'article 45, donne à tout jamais un droit de veto absolu sur tout amendement constitutionnel aux provinces de l'Ontario et du Québec.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi une précision. Je veux bien donner un pouvoir de veto sur certaines choses au Québec, mais pas à l'Ontario, quel que soit le chiffre que sa population puisse atteindre un jour. Car cela diviserait à jamais les provinces entre celles de première catégorie, de deuxième catégorie et même de troisième catégorie. Si les députés s'imaginent que l'Ouest du Canada n'avait pas pensé à cela, c'est qu'ils n'écoutent pas ce qui se dit. L'Ouest s'en préoccupe, et sérieusement. Dans l'Ouest, cette formule de modification est considérée tout d'abord comme injuste et ensuite, puisqu'il y a le référendum, comme sans utilité.

«Pourquoi sans utilité», demanderont certains? Il s'agit de sortir de l'impasse. Je vais le dire pourquoi. Imaginons un instant que la formule de Victoria soit juste. Je ne pense pas qu'elle doive créer des provinces de première et de deuxième catégories, mais supposons qu'elle soit juste. Pourquoi le gouvernement l'a-t-il mise là? Parce qu'il l'a considérée comme un moyen équitable de décider de la façon dont se feront les changements. Mais voilà qu'ensuite le gouvernement fédéral vient nous dire: «Si nous n'arrivons pas à nos fins en recourant à l'article 41 (qui est maintenant l'article 45), nous utiliserons le référendum, nous passerons par-dessus les provinces, parce qu'alors il y aura impasse». Je n'arrive pas à comprendre ce que les gouvernements ont à l'esprit quand ils parlent d'impasse.

Si nous avons une formule de modification qui exige l'adoption par tant d'assemblées législatives provinciales de diverses régions, et si cette formule est juste, pourquoi ne pas en accepter les résultats? Pourquoi s'amener ensuite avec une nouvelle formule de modification, qui permet au gouvernement fédéral de passer par-dessus la tête des gens avec un référendum, s'il n'obtient pas ce qu'il veut avec le système qu'il prétend juste? Je ne peux pas assez insister sur le fait que cette disposition et cette façon de faire répugnent à l'Ouest canadien, comme sans doute à d'autres régions. J'ai beau chercher, je ne vois pas en quoi cela est nécessaire.